

Décision n° D2019_008

Le président du conseil départemental,

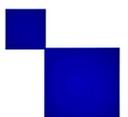
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-14 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2018-208 en date du 3 avril 2018 donnant délégation de signature à M. Olivier Veber, directeur général des services,

Vu le budget départemental,

décide



– de contracter auprès de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (BDE) un emprunt de 3 930 000 euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de versement des fonds	29 mars 2019
Date d'échéance	29 mars 2039
Durée	20 ans
Dates et modalités de remboursement du principal	20 remboursements linéaires annuels de 196 500 euros chacun du 29 mars 2020 au 20 mars 2039
Index	Taux fixe
Taux actuariel	≤ 1,19 %
Base de calcul des intérêts	30/360 non ajusté, convention jour ouvré suivant sauf mois suivant
Périodicité des intérêts	Semestriel à terme échu
Dates de paiement des intérêts	Le 29 mars et le 29 septembre de chaque année et pour la première fois le 29 septembre 2019.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 12/03/2019

Reçu en préfecture le 12/03/2019

Affiché le



ID : 093-229300082-20190312-D2019_008-AR